

# PLAN DE GESTION ET D'EMBELLISSEMENT

*Ville de Cesson-Sévigné*



# Sommaire

## Introduction

1. Localisation géographique de Cesson-Sévigné
2. Historique de la gestion des espaces verts
3. Techniques actuelles de gestion différenciée
4. Le plan de gestion : objectifs, démarche, présentation
5. Communication du plan de gestion et d'embellissement

# Introduction

- La gestion différenciée :
  - **existe** à Cesson-Sévigné depuis **2012**.
  - consiste à **classer les espaces verts** du domaine public en **fonction de leurs usages**.
  - **différences d'entretien** selon le type d'espaces publics.
  - mise en place de **nouvelles techniques d'entretien**,
  - **réactualisation** en **2015** du plan de gestion de 2012.



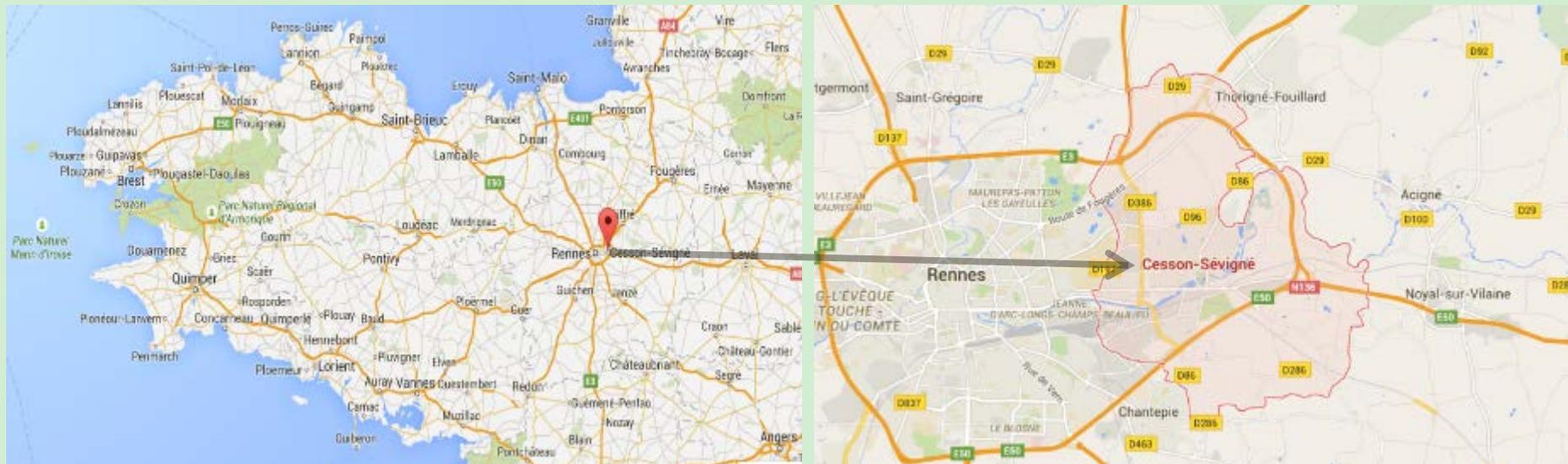
*Espace urbain à l'entretien intensif*



*Espace champêtre à l'entretien extensif*

# 1. Localisation géographique de Cesson-Sévigné

- Département d' Ille et Vilaine
- Accolée par son coté ouest à la ville de Rennes
- Population : 16 194 habitants en 2014



## 2. Historique de la gestion des espaces verts

- *Cesson-Sévigné* est une ville riche par sa **diversité d'espaces** qui oxygènent un espace urbain **dynamique** grâce à sa proximité géographique avec Rennes.
- La ville dispose d'un **cadre de vie** qu'elle sait mettre en valeur. En 2015 avec ses **200 hectares** d'espaces verts publics et de zones naturelles ou champêtre soit **118 m<sup>2</sup> / habitants**, la ville est depuis des années reconnue en terme de propreté et d'embellissement des espaces publics.

### Quelques chiffres :

2015 = 200 ha, 16999 habitants = 118 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics / hab

(Saint Grégoire : 70 ha, 9 200 habitants = 76 m<sup>2</sup> / hab)

(Rennes : 826 ha, 212 229 habitants = 39 m<sup>2</sup> / hab)

(Pacé : 75ha, 10 818 habitants = 69 m<sup>2</sup> / hab)



*Écrin de la  
Vilaine*



*Promenade  
de Dezerseul*

## 2. Historique de la gestion des espaces verts

- Ce cadre de vie a été reconnu par l'obtention de nombreux prix et récompenses :
  - ❖ la ville reçoit sa **1ère fleur** au Concours des Villes et Villages Fleuris en 1983
  - ❖ S'en suit l'obtention de la **2<sup>ème</sup> Fleur** en 1989
  - ❖ Obtention de la **3<sup>ème</sup> Fleur** en 1990
  - ❖ Et enfin la **4<sup>ème</sup> Fleur** en 1996 montrant la qualité et la continuité du fleurissement de Cesson
  - ❖ Cesson-Sévigné a été récompensée par le **Grand Prix National du Fleurissement** en 1997 puis de nouveau en 2005
  - ❖ Puis en 1999, Cesson-Sévigné est récompensée au **niveau Européen**
  - ❖ Plus récemment, Cesson-Sévigné a été reconnue au concours **capitale française de biodiversité** en 2009
  - ❖ La ville **perd sa quatrième fleur** en 2011
  - ❖ Objectif 2015 : **reconquête** de la 4<sup>ème</sup> fleur en respectant les nouveaux critères du concours liés au **développement durable**



## 2. Historique de la gestion des espaces verts

- Pendant des années, la ville a été régulièrement récompensée pour son fleurissement de qualité qui **privilegiait la propreté et la quantité de fleurs** et ne prenait pas en compte les enjeux du développement durable.
- Désormais cette logique de fonctionnement n'est plus possible car les **enjeux environnementaux et économiques sont trop importants**. La municipalité a su mesurer l'importance de ces enjeux avec la mise en place **d'une politique en faveur du développement durable**.



*Protection maximale*

→ C'est pourquoi en 2005, la décision de **diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires** sur les espaces publics a été prise. Depuis 2012 : fin de l'usage des produits chimiques sur la totalité du territoire public cesson nais. Aujourd'hui, seul les greens du golf sont traités, ce qui représente seulement **0,4 ha sur les 200 ha soit 0,2 % de la surface espaces verts de la ville**.



→ C'est un **tournant difficile** dans la gestion des espaces publics **MAIS** la prise de conscience était **nécessaire** pour la préservation du patrimoine environnemental et aussi pour l'amélioration de la qualité des eaux bretonnes.



*Problème qui touche aussi  
la santé publique*

## 2. Historique de la gestion des espaces verts

- La suppression des traitements phytosanitaires suite à l'arrêté « fossés » de 2005 a obligé la ville à **trouver des techniques alternatives** aux produits chimiques, plus respectueuses de l'environnement.
  - Malheureusement il est **impossible de retrouver le même niveau de propreté** avec ces nouvelles méthodes alternatives car la charge de travail serait considérable.
  - De plus, la surface des **espaces publics de la ville augmentent** avec l'évolution de la démographie. En revanche les **effectifs des services concernés restent stables**.

2010 : 1 responsable, 26 agents, 2 apprentis

2015 : 1 responsable, 24 agents, 3 apprentis, 2 contrats d'avenir.



*Techniques non nocives pour la santé et l'environnement*

- **L'évolution de ces pratiques, continue d'assurer un cadre de vie de qualité aux cessonnois.**

## 2, Historique de la gestion des espaces verts

- Cela a engendré une **réorganisation de la gestion** des espaces publics. **Une réflexion sur la nouvelle gestion** était nécessaire pour garantir son succès.
  - Réflexion sur comment **optimiser la gestion** des espaces publics pour qu'elle soit **durable**.
  - Mise en place de nouvelles méthodes de gestion durable ont été mis en place pour continuer de préserver l'environnement cessonais.
  - Evolution des critères du concours national ville et village fleuris ont évolué en faveur des enjeux du développement durable auxquels Cesson-Sévigné a choisit de répondre.
- **Action :**
  - En 2012, création d'un **plan de gestion différenciée** qui sert de plan d'embellissement respectueux des enjeux du **développement durable**.
  - En 2015, révision et réactualisation du plan de gestion avec intégration des nouvelles méthodes d'entretien : **zones en éco-pâturage, zones en fauche tardive gérées par le service espaces verts ou les agriculteurs cessonais**

## 2. Historique de la gestion des espaces verts

- **La gestion de l'arbre:**
  - Le patrimoine arboré de la ville est géré par un plan d'élagage/abattage pluriannuel. Chaque année un plan de charge précis réparti entre le service espaces verts de la ville et le prestataire/détenteur du marché est réalisé entre le mois de octobre et le mois de mars de l'année suivante.
  - Nombre d'arbres :
    - en 2010 → 12 510
    - en 2014 → 18 752
  - Un objectif particulier à la ville de Cesson : **pour chaque arbre abattu, on en replante le double.** L'idée finale est d'avoir **autant d'arbres que d'habitants** de Cesson-Sévigné.



*Chêne Pédonculé : arbre remarquable*

# 3. Techniques de gestion différenciée

- L'une des techniques est de sélectionner des endroits de **fauche avec exportations** réalisés en juin et/ou septembre par le service espaces verts de la ville ou par les agriculteurs Cessonais.
- Les prairies fleuries sont des mélanges de semences composés de plantes à fleurs annuelles et vivaces. Elles permettent d'obtenir une diversité floristique intéressante et aussi d'augmenter la biodiversité. Elles sont une ressource importante notamment pour les insectes pollinisateurs (exemple : les abeilles, les bourdons et les papillons...).
- Ourlets herbeux et prairie sont essentiellement composés de graminées, et de plantes annuelles et vivaces. Il s'agit de végétation spontanée donnant un effet très champêtre. Ces zones permettent également d'accroître la biodiversité floristique et faunistique,
- L'**éco-pâturage urbain**, consiste à entretenir des zones difficiles d'accès où l'on ne peut pas ou peu intervenir mécaniquement. L'entretien est donc assuré par des animaux issus de races locales (Moutons des Landes de Bretagne et Chèvre des fossés). Mis en place en 2012, la ville compte actuellement **4 ha** d'espaces verts répartis sur **10 sites entretenus par 6 boucs et 13 béliers**.



*Tonte différenciée*



*Les boucs et les béliers cessonais*

# 3. Techniques de gestion différenciée

- Autres techniques:

- Le **bâchage géotextile biodégradable**, le **paillage naturel**, permettent de diminuer la repousse des adventices et l'arrosage car il **garde l'humidité** du sol.

*Copeaux recyclés*



*Bâche biodégradable*

- La **diminution des aires sablées** à entretenir. Certaines aires sablées peuvent être **laissées enherbées** notamment les pieds d'arbres



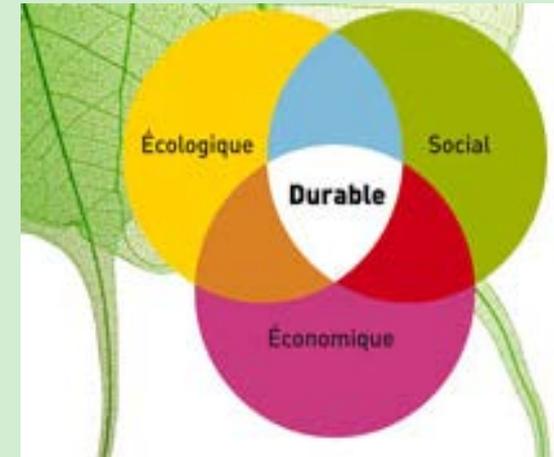
*Acceptation de l'herbe et entretien par les usagers*

*Pieds d'arbres fleuris = gain de temps sur l'entretien*



## 4. Le plan de gestion et d'embellissement

- 4.1. Objectifs du plan de gestion (1/2)
- Les enjeux définis pour le développement durable = ceux de la gestion différenciée des espaces verts
- Enjeux environnementaux et écologiques :
  - Conserver, diversifier voir améliorer l'aspect paysager de la ville
  - Préserver les ressources (eau, air, sols)
  - Favoriser l'accroissement de la biodiversité
  - 4<sup>ème</sup> fleur, développement durable en respectant les nouveaux critères des codes de gestion de la ville



*Les 3 enjeux du  
développement durable*



## 4. Le plan de gestion et d'embellissement

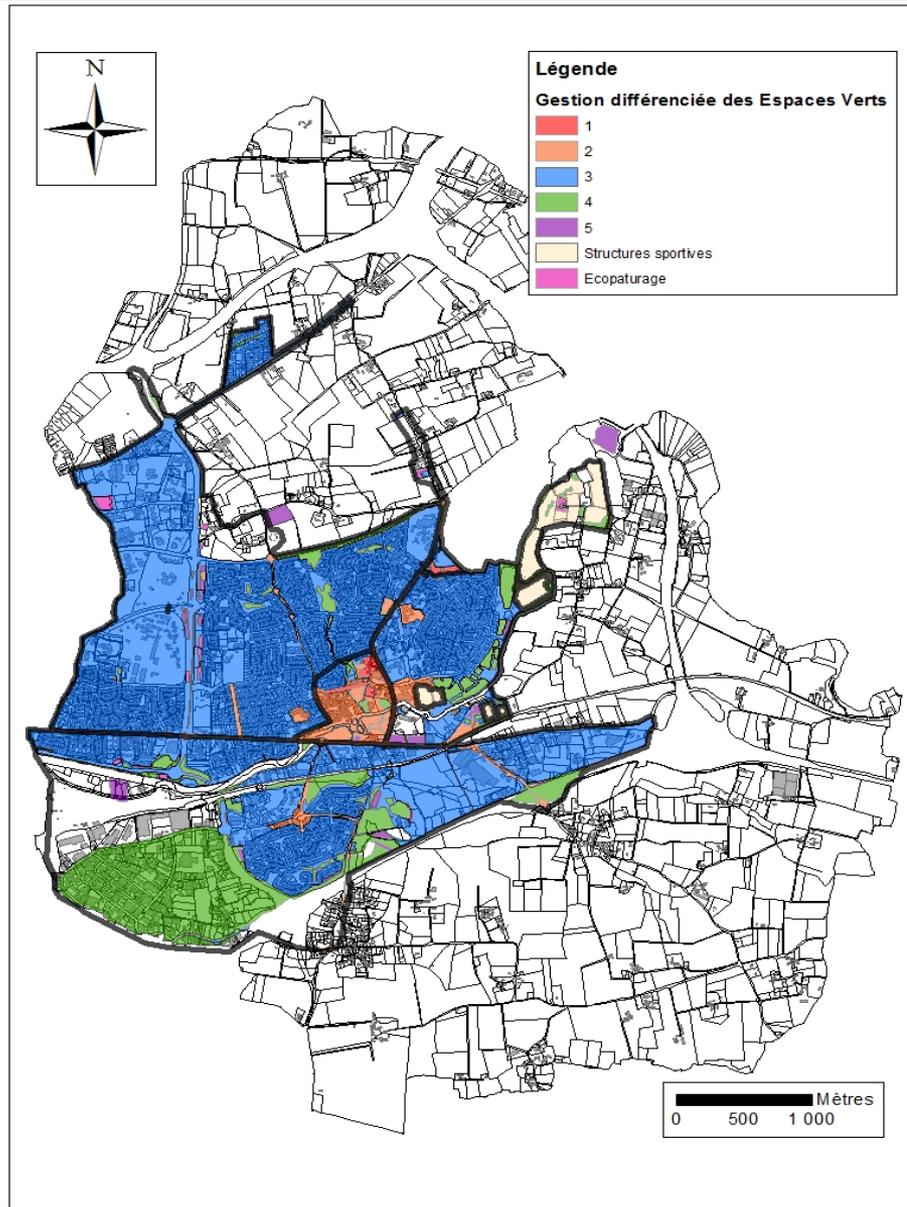
- **4.1 Objectifs du plan de gestion (2/2)**
- Enjeux *économiques*:
  - **Optimiser les dépenses** en les adaptant au travail : temps de travail, achats de matériels, matériaux, limitation des consommables (eau, engrais)
- Enjeux *sociaux*:
  - **Communiquer sur la démarche** pour une meilleure compréhension du public et des acteurs (agents)
  - **Sensibiliser à la protection de l'environnement** (suppression des produits phytosanitaires)
  - **Inviter la population** à travers **des journées à thème** (Ex: taille des rosiers, taille des arbustes, vergers conservatoire, salon délices de plantes),



## 4. Le plan de gestion et d'embellissement

- **4.2 Démarche pour la réactualisation du plan de gestion**
  - **Recenser** l'ensemble des espaces publics (Système d'Information Géographique (SIG).
    - Travail réalisé par Samuel CAUCHARD (2009-2010)
    - Travail réactualisé par Romane TRINIAC (2015)
  - **Visiter les différents secteurs avec les professionnels** afin de comprendre leurs organisation et fonctionnement.
  - **Classer** les différents espaces en leur **attribuant un code d'entretien**. Chaque code est défini par un **descriptif précis des tâches d'entretien** à accomplir comprenant les fréquences de passage, le matériel à utiliser et la saisonnalité.
  - Intégrer **2 codes de gestion supplémentaires créés depuis 2012** : le code 5 : fauchage exporté par les agriculteurs cessonais et le code éco-pâturage.

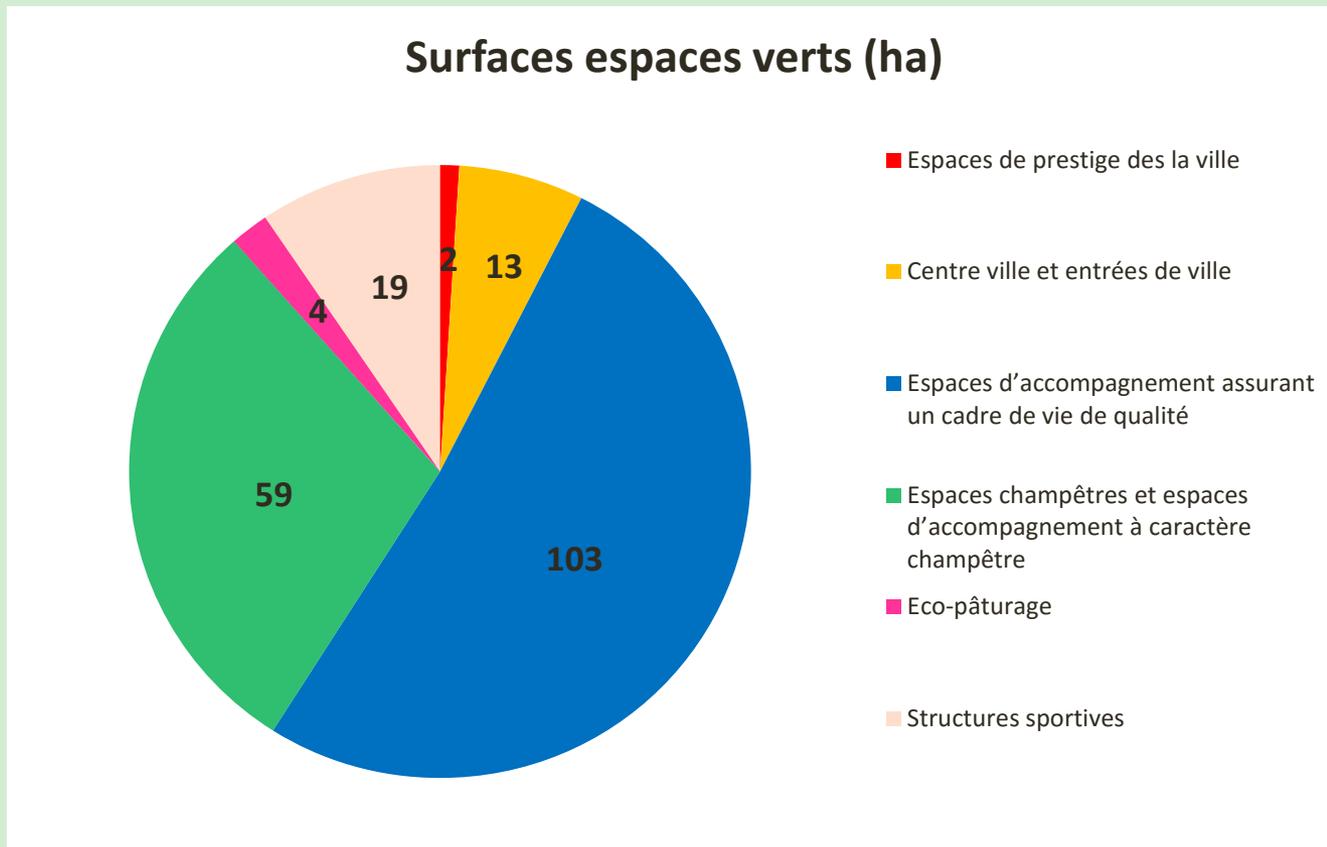
## 4.3. Présentation du plan de gestion



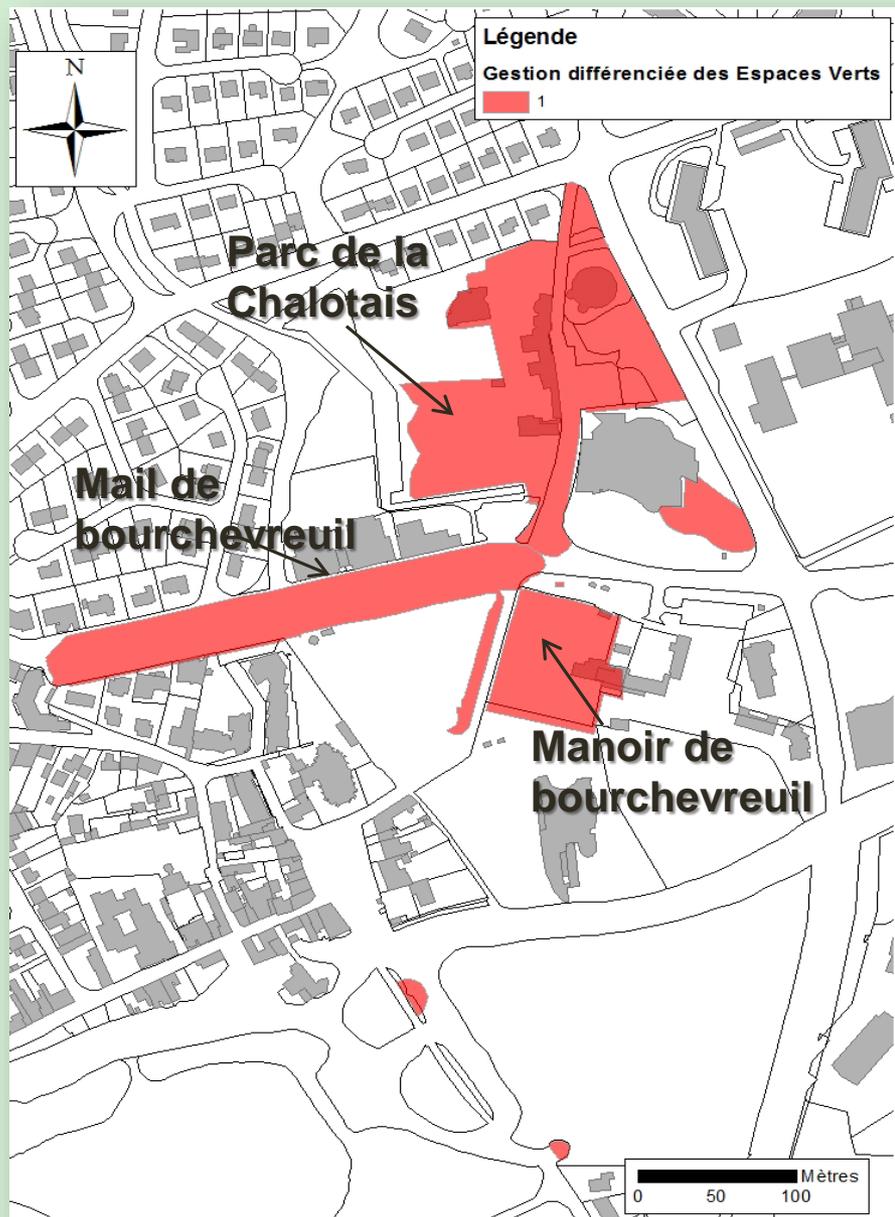
- **Code 1** : Espaces de prestige de la ville
- **Code 2** : Centre ville et entrées de ville
- **Code 3** : Espaces d'accompagnement assurant un cadre de vie de qualité
- **Code 4** : Espaces champêtres et espaces d'accompagnement à caractère champêtre
- **Code 5** : Espaces champêtres voire naturels de grandes superficies
- **Code Structures sportives** : Les surfaces sportives
- **Code Eco-pâturage** : Sites entretenus par des animaux de race locale

## 4.3. Présentation du plan de gestion

- Répartition des surfaces espaces verts en fonction des codes d'entretien



# Code 1 : Espaces clés ou de prestige de la ville : 2Ha



*Le manoir de Bourchevreuil*



*Les abords de la Mairie et le parc de la Chalotais*



*Le Mail de Bourchevreuil*



*Le cimetière et monuments aux morts*

*+ l'entrée du centre culturel,  
+ les jardinières cours de la Vilaine  
+ le chemin des mariés  
+ les vieux ponts*

# Code 1 : Espaces clés ou de prestige de la ville : 2 ha

## ➤ Les espaces verts «horticoles»

- Le fleurissement est de **qualité, original, diversifié**, harmonieux et des **4 saisons**
- Association de **plantes annuelles, bisannuelles, de plantes vivaces et de bulbes**
- Arrosages : automatique sur réseau et manuel à **l'eau de récupération**
- Gazon tondu et ramassé **1 fois par semaine**
- Désherbage des massifs **dès l'apparition des adventices**
- Taille : **3 fois par an**



*Le manoir de  
Bourgchevreuil*



*Les abords de la  
Mairie et le parc de  
la Chalotais*

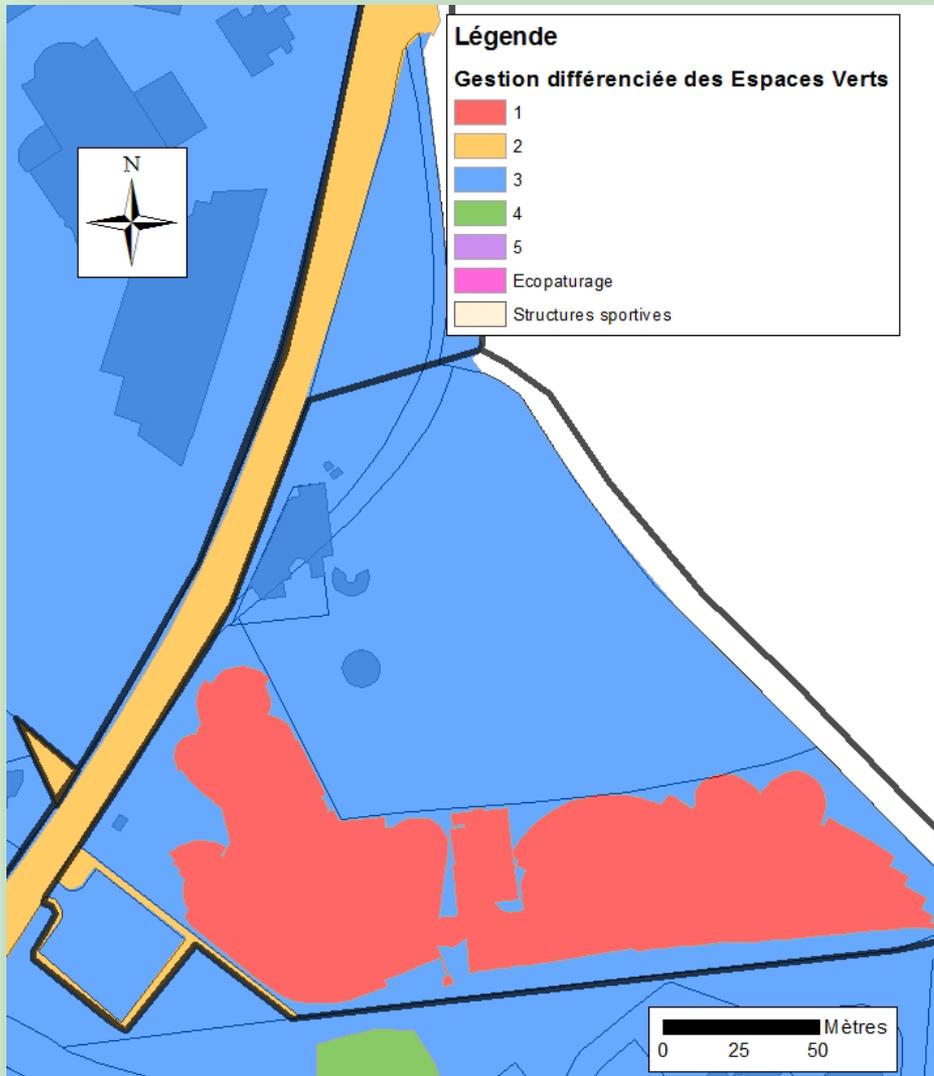


*Le Mail de  
Bourgchevreuil*



*Le cimetière et  
monuments aux  
morts*

# Code 1 : Espaces clés ou de prestige de la ville : 2 Ha



## ➤ Le cimetière : L'entretien du cimetière

Depuis 2012, le cimetière n'est plus entretenu avec des produits phytosanitaires.

### Code 1 :

- Association de plantes annuelles, bisannuelles, de plantes vivaces et de bulbes
- Arrosage raisonné des annuelles et bisannuelles uniquement
- Gazon tondu et ramassé 1 fois par semaine
- Désherbage toute les 6 à 8 semaines

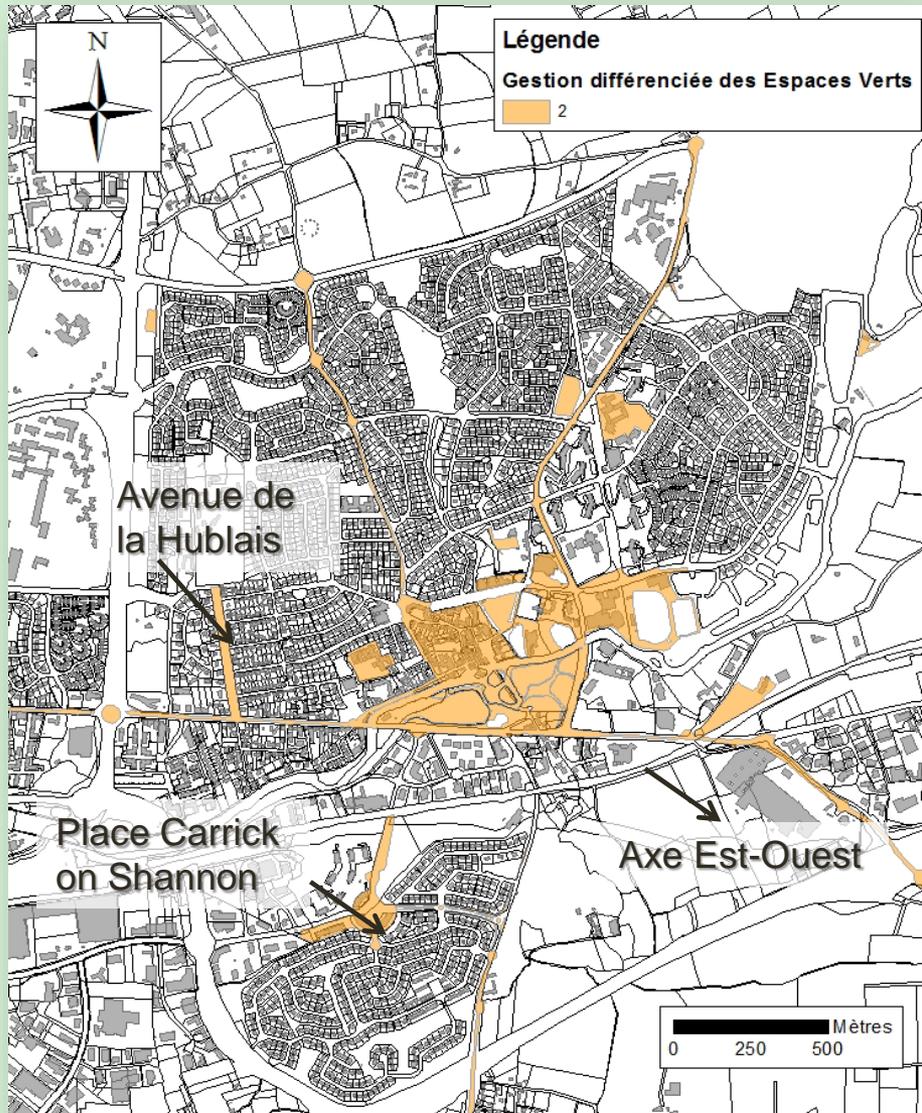
### Code 2 :

- Gazon tondu 2 fois par mois
- Taille effectuée 1 à 2 fois par an

### Code 3 :

- Gazon tondu 1 fois par mois

# Code 2 : centre ville et entrées de ville : 13 Ha



Place du marché



L'axe Est Ouest



Place Carrick On  
Shannon



Le parc de  
Champagné

- + L'avenue de la Hublais
- + Les salles de Grippé
- + Le rond point de la Rigourdière

# Code 2 : Centre ville et entrées de ville : 13 Ha

## ➤ Les espaces verts «Jardiné »

- Fleurissement à base de **vivaces**, de bulbes et d'**arbustes fleuris**
- **0 plantes annuelles /bisannuelles** trop consommatrices d'eau
- Le gazon est tondu **deux fois par mois**
- La présence d'adventices est **faiblement tolérée**
- Taille : **2 fois par an**

- Essentiellement le centre ville et entrées de centre ville



*Place du marché*



*L'axe Est Ouest*

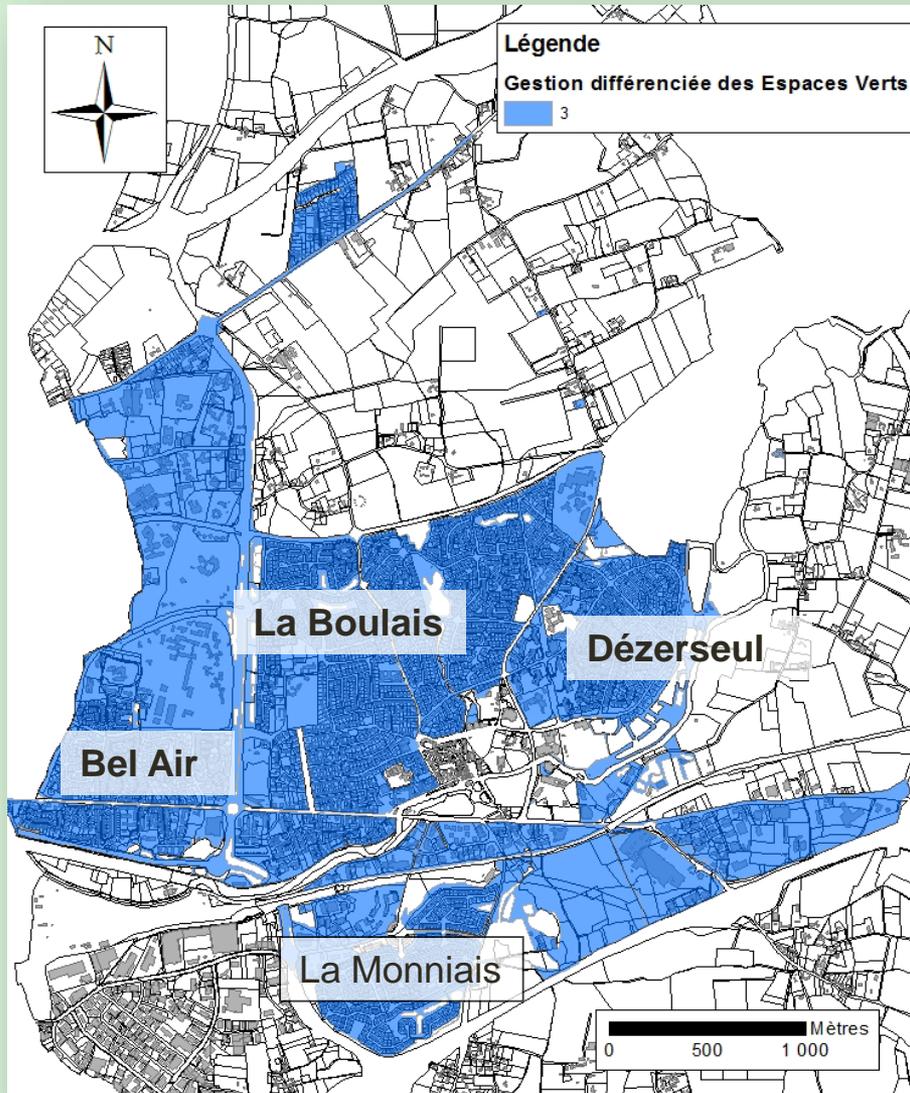


*Place Carrick On  
Shannon*



*Le parc de  
Champagné*

# Code 3 : Espaces d'accompagnement assurant un cadre de vie de qualité : 103 Ha



- Essentiellement les quartiers résidentiels et zones d'activité



*Coulées vertes*



*Les bassins de rétention*



*Quartiers résidentiels*

# Code 3 : Espaces d'accompagnement assurant un cadre de vie de qualité : 103 Ha

## ➤ Les espaces verts « paysagers »

### *assurant un cadre de vie de qualité*

- Fleurissement d'arbustes fleuris, d'arbres fruitiers et bulbes
- Le gazon est tondu **une fois par mois**
- La présence d'adventices est **acceptée**, les spontanées à fleurs sont ne sont pas retirées
- Taille : **1 fois an**

- Essentiellement les quartiers résidentiels et zones d'activité



*Coulées vertes*

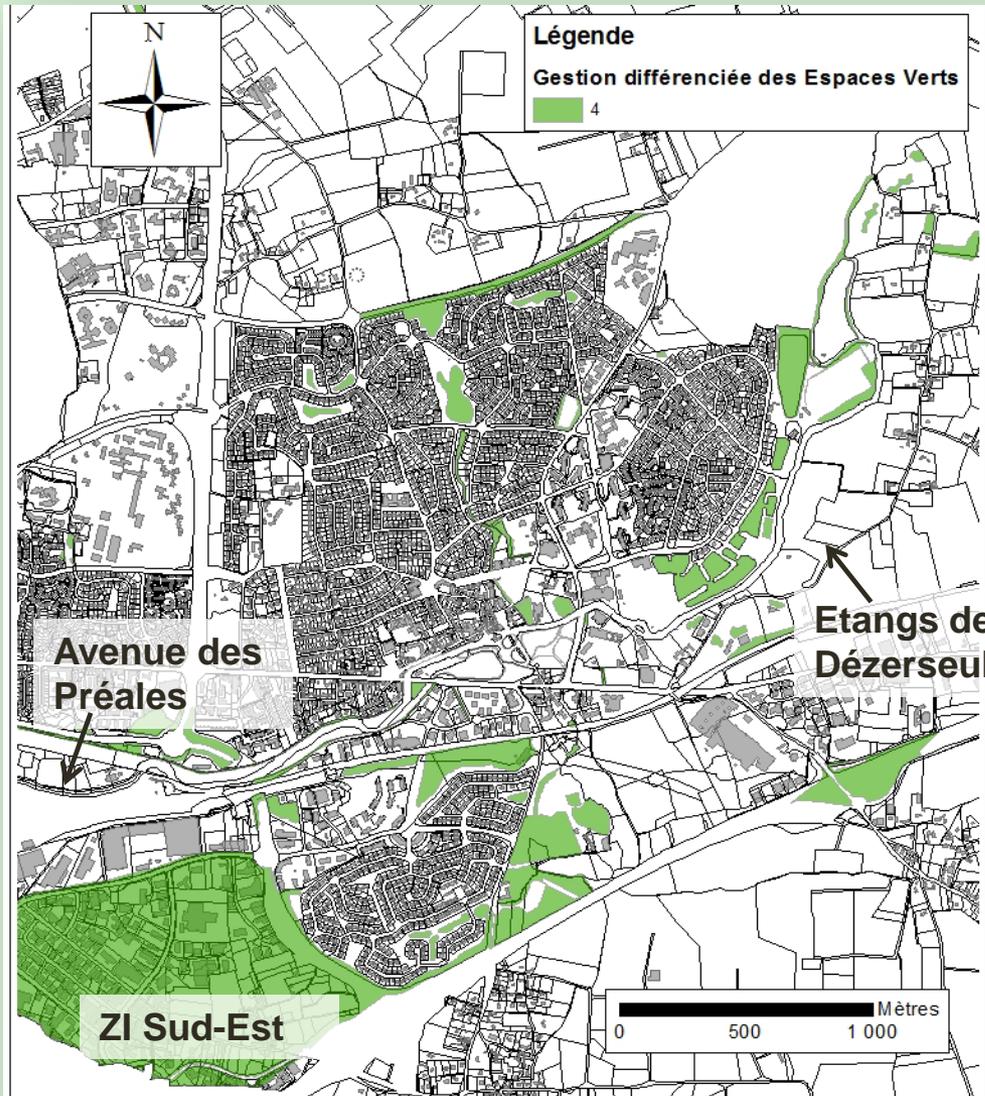


*Les bassins de rétention*



*Quartiers résidentiels*

# Code 4 : Espaces champêtres et espaces d'accompagnement à caractère champêtre : 59 Ha



- Essentiellement les surfaces champêtres voire naturelles, les boulevards + ZI Sud Est



*Les étangs de  
Dézerseul*



*L'avenue des  
Préales*



*Le Boulevard des  
Alliés*

# Code 4 : Espaces champêtres et espaces d'accompagnement à caractère champêtre : 59 Ha

- **Les espaces verts** : Les prairies, les ourlets herbeux, et les berges
- Fleurissement **naturel** et spontané, avec des **plantes indigènes et des bulbes**
  - Pas de tonte mais une **fauche annuelle**
  - **Adventices acceptées**
  - **Recépage tous les 2 à 3 ans ou taille annuelle au lamier**

- Essentiellement les surfaces champêtres voire naturelles, les boulevards + ZI Sud Est



*Les étangs de Dézerseul*



*L'avenue des Préales*



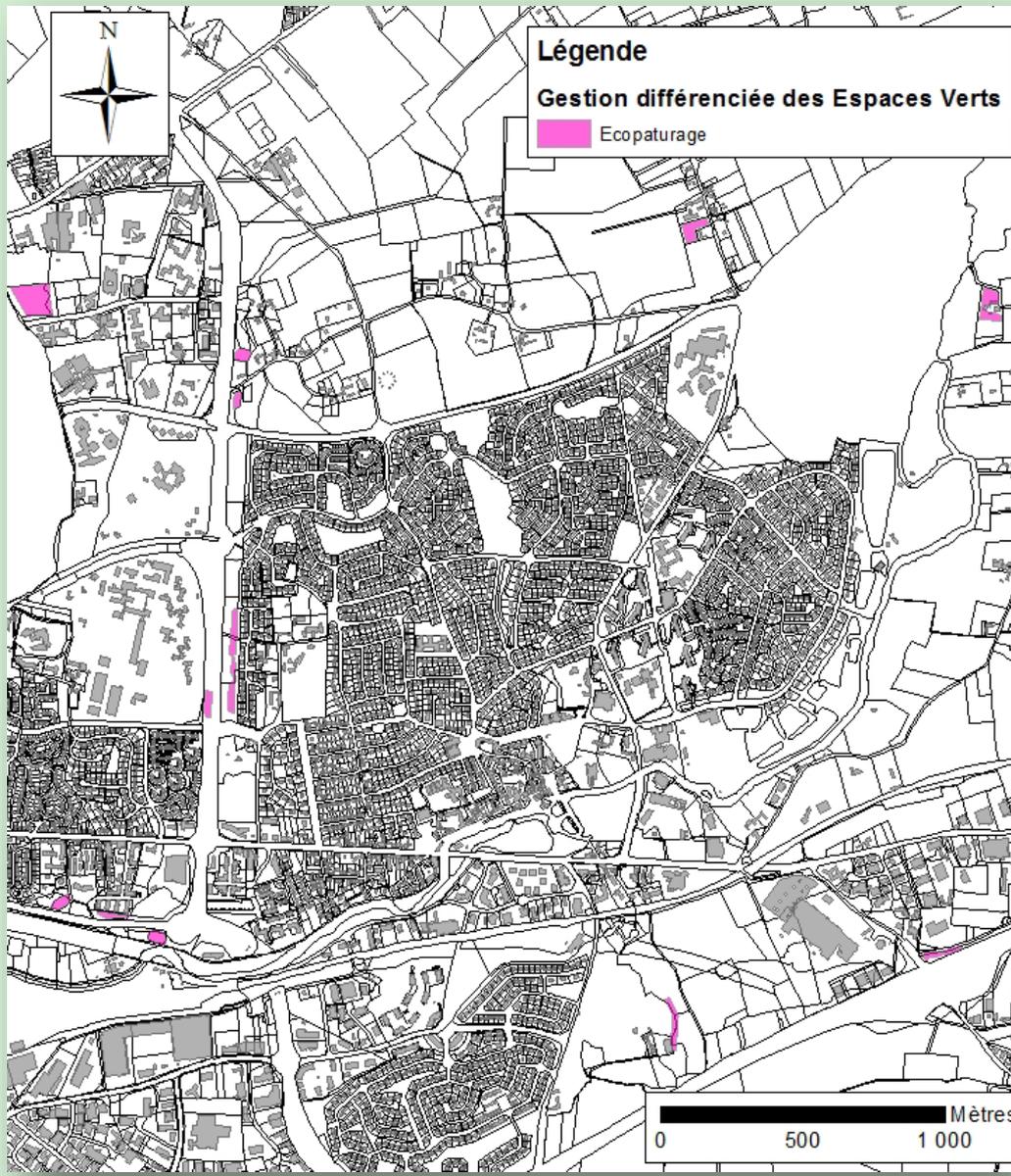
*Le Boulevard des Alliés*

# Code 5 : Espaces champ ê tres voire naturels de grandes envergures



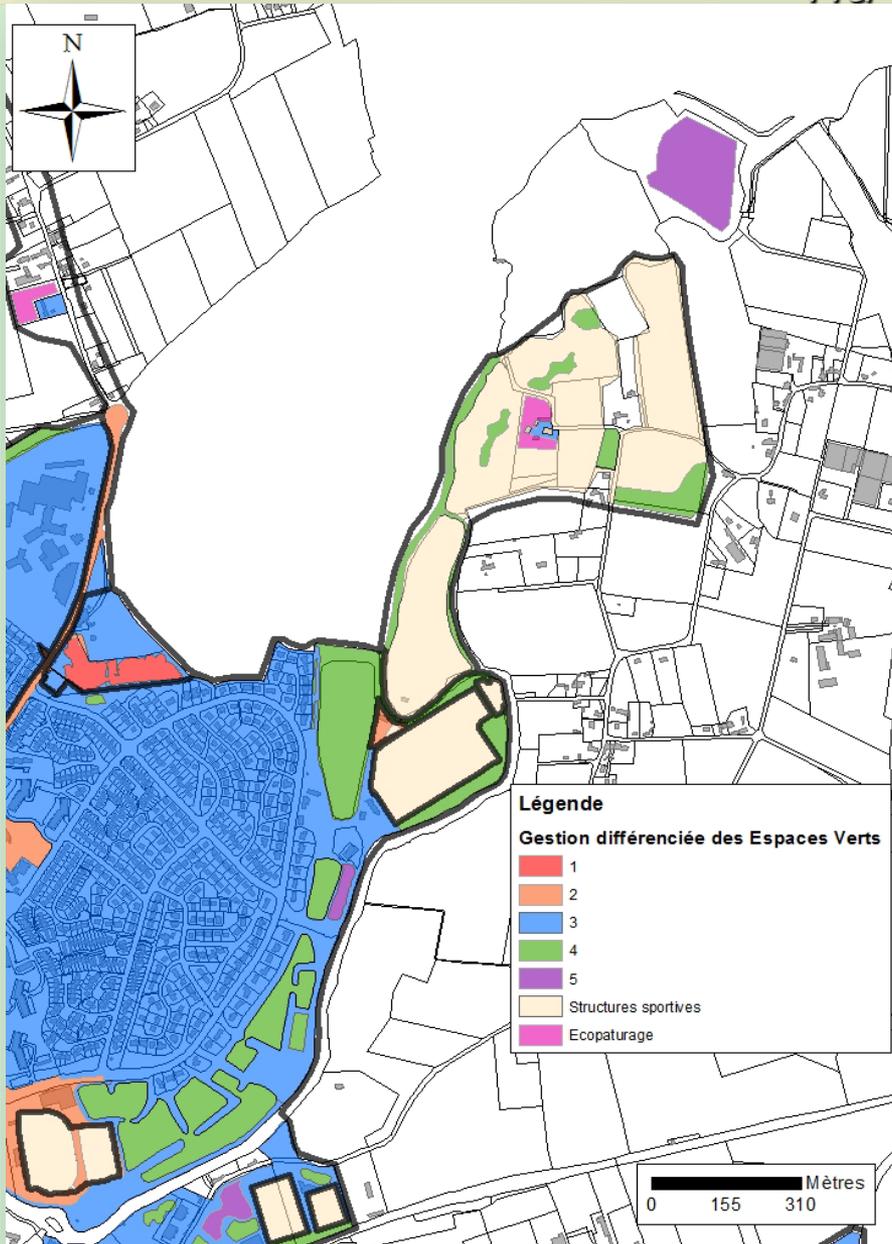
- Les espaces verts : **Prairies**
  - Pas de tonte mais une **fauche annuelle réalisée** en juin et/ou septembre, exportée et valorisée par les agriculteurs cessonais
  - **Adventices acceptées**
  - **Avantage** : biodiversité, produits exploités par les agriculteurs
  - **Inconvénient** : matériel agricole disproportionné pour accéder aux parcelles

# Code Eco-pâturage : 4 Ha



- Les espaces verts : peu ou pas accessible mécaniquement : bassins d'orages, zones humides,
- L'éco-pâturage participe à l'amélioration:
  - de la biodiversité faunistique et floristique
  - du cadre de vie
- Sites entretenus par des animaux de race locale : 13 béliers «Mouton des Landes de Bretagne» et 6 Boucs «Chèvre des fossés»

Hg



- Surfaces où est pratiqué une activité sportive



*Le terrain stabilisé*

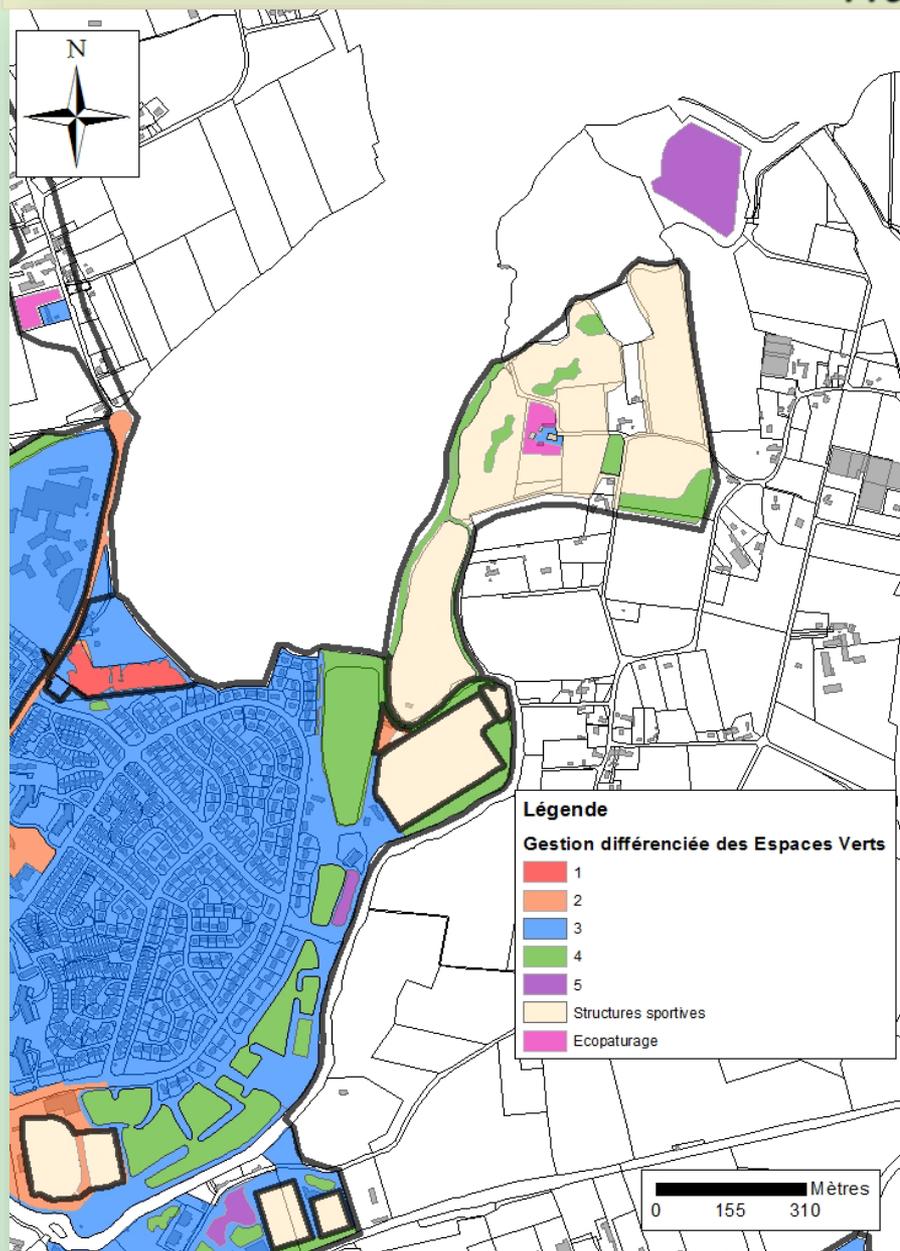


*Le golf*



*Le stade d'honneur*

+ les terrains de football de la base de loisirs  
+ les terrains synthétiques



## Entretien des surfaces : Golf

- Gazon :
  - Tonte des départs du golf, et les fairways **environ 2 fois par semaine en période de pousse**
  - Les greens sont tondus **tous les jours du lundi au vendredi + jour de compétition** en période de pousse
  - Practice et rough : **1 fois par semaine en période de pousse**
  - Arrosage **tous les deux jours** avec de l'eau de récupération

## Entretien des surfaces : Aire de tir à l'arc

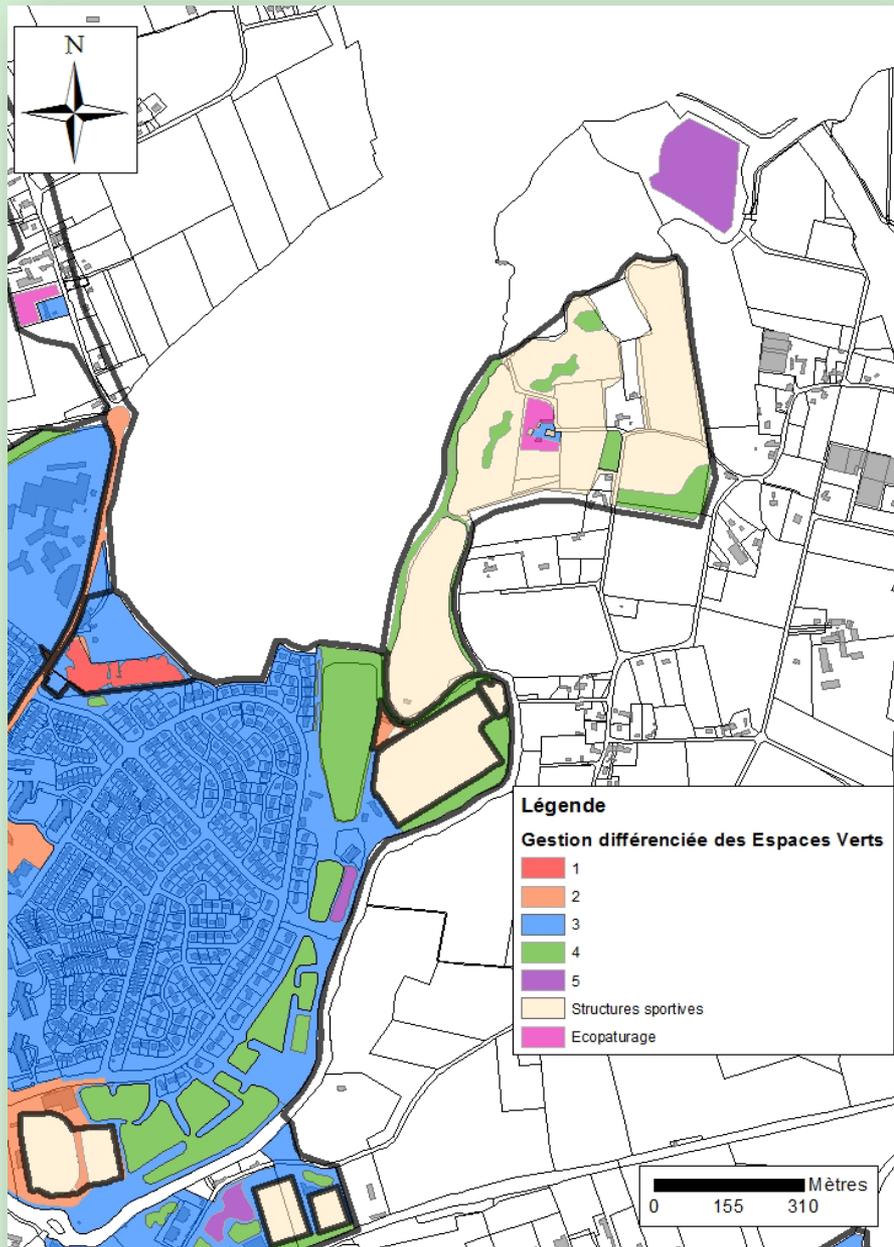
- Tonte : 2 fois par mois en période de pousse

# Code Structures sportive : Les surfaces sportives 19 Ha

## Ville de Cesson-Sévigné - Méthode Entretien des terrains de foot

Direction générales des services techniques et direction des sports et loisirs

Qui ?	DIRECTION GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES							DIRECTION DES SPORTS ET LOISIRS		
Opérations	Tonte 1 Lundi	Tonte 2 Jeudi	Fertilisation	Arrosage	Défeutrage	Regarnissage	Décompactage	Tracés jeudi PM & vendredi AM-PM	Brossage	Quadraplay
<b>Stade Roger BELLIARD</b>	Matin	Matin	3 fois par an	Automatique	1 fois par an	1 fois par an en gazon	1 fois par an	1 fois semaine		
<b>Dézerseul A</b>	Après -midi	Après -midi	3 fois par an	Automatique	1 fois par an	1 fois par an en gazon	1 fois par an	1 fois semaine		
<b>Dézerseul B</b>	Après -midi	Après -midi	3 fois par an	Automatique	1 fois par an	1 fois par an en gazon	1 fois par an	1 fois semaine		
<b>Dézerseul C</b>	Après -midi	Après -midi	3 fois par an	Mécanisé	1 fois par an	1 fois par an en gazon	1 fois par an	1 fois semaine		
<b>Dézerseul D</b>	Après -midi	Après -midi	3 fois par an	Mécanisé	1 fois tous 2 an	1 fois tous 2 ans en gazon	1 fois tous 2 ans	selon planning		
<b>Dézerseul E et F</b>	Après -midi	Après -midi	3 fois par an	Mécanisé	1 fois tous 2 an	1 fois tous 2 ans en gazon	1 fois tous 2 ans	selon planning		
<b>Terrains synthétiques</b>						1 fois par an en billes caoutchouc	1 fois par an		Toutes les 2 semaines en période de fréquentation	
<b>Terrain stabilisé</b>								selon planning		mensuel
<b>Temps par passage</b>	6h	6h	4h par passage	Fonction des conditions climatiques	Prestataire (4 jours)	Prestataire (2 jours)	Prestataire (5 jours)	10h/semaine	2h	3h
	Soit 486 heures en 2014 (Début semaine 11 à fin semaine 49)							Soit 340 heures en 2014		36h
	Soit 76 heures depuis début 2015 (Début semaine 11 jusqu'à semaine 20)									
	17% du temps pour le Stade R. Belliard, 83% pour les terrains de Dézerseul									



- Entretien des surfaces :
  - Aires sablées et stabilisé :
    - Bunker du golf : **1 fois par semaine**
  - Les terrains synthétiques:
    - Brossage : **tous les 15 jours**
  - La propreté du stade d'honneur est réservé au service sport

## 5. Communication du plan de gestion et d'embellissement

- Les élus sont acteurs de ce plan de gestion
- Appropriation par les référents de quartier
- Mise en œuvre par les agents du service espaces verts
- Communication auprès de la population:
  - Par des **affiches et plaquettes de communication** sur la gestion différenciée.
  - Publication dans le CIM (Cesson-Sévigné Information Magazine),
  - Mise en ligne sur le site internet,
  - Mise en place de **panneaux explicatifs sur site.**

# Communication auprès des habitants



## L'entretien des espaces verts à Cesson-Sévigné

Le fauchage est une méthode d'entretien qui prend en compte la croissance des plantes et la vie des animaux en ajustant les interventions et les hauteurs de coupe



## Parcelle en fauche tardive

La Ville de Cesson-Sévigné utilise la fauche tardive pour gérer durablement certains de ses espaces verts



### La méthode d'entretien :

1 à 2 fauches par an réalisées en juin et / ou septembre  
Les déchets de fauche sont ramassés et valorisés par les agriculteurs cessonnais ou par le Service espaces verts de la Ville de Cesson-Sévigné

### Les avantages du fauchage tardif :

- ➔ Préserve les équilibres biologiques et protège la biodiversité (faune et flore)
- ➔ Favorise le refuge et l'habitat des oiseaux et de la micro-faune
- ➔ Sauvegarde les insectes pollinisateurs tels que :



L'abeille européenne



Le paon du jour



La chrysope verte



Le syrphe à ceinture

## Fauche tardive = Nature préservée

# Communication auprès des habitants



## La gestion différenciée des espaces verts à Cesson-Sévigné

La gestion différenciée a pour objectif de classer les espaces verts du domaine public en fonction de leurs usages

On attribue ainsi à chaque espace vert un code de gestion

Ce mode de gestion permet d'obtenir une évolution des sites en termes de biodiversité avec une amélioration qualitative et quantitative de la faune et de la flore



## Gestion différenciée des espaces verts

### A Cesson Sévigné, il existe 7 codes d'entretien :

- ➔ **Code 1** : L'entretien des sites de prestige permet d'obtenir une gestion très horticole.
- ➔ **Code 2** : Code de transition, l'entretien est dit «jardiné». Il permet de bénéficier d'un cadre de qualité en ayant une gestion moins horticole que le code 1.
- ➔ **Code 3** : L'entretien est moins intensif que sur les code 1 et 2. Il permet cependant d'assurer un cadre de vie de qualité sur ces espaces verts d'accompagnement.
- ➔ **Code 4** : L'entretien est géré de façon extensive, pour obtenir une gestion champêtre voir naturelle des sites.
- ➔ **Code 5** : L'entretien des zones champêtres ou naturelles de grandes envergures est effectué en collaboration avec les agriculteurs Cessonais.
- ➔ **Code éco-pâturage** : L'entretien est effectué par des animaux. Cette méthode permet de maintenir en état les sites accidentés pas ou peu accessibles mécaniquement.
- ➔ **Code Structures Sportives** : L'entretien est adapté à la pratique du jeu propre à chaque discipline. Il s'agit de la gestion des terrains de football, de l'aire de tir à l'arc et du Golf municipal.

### ➔ Ce site est géré en code 1 :

Il s'agit de sites clés ou de prestige de la ville. Ces sites sont très suivis en termes d'entretien. Les opérations de tontes avec ramassage, de désherbages et de tailles sont fréquentes.

Le fleurissement est essentiellement composé de plantes annuelles et bisannuelles, vivaces et bulbes. Les adventices sont difficilement tolérées.

	1 fois par semaine en période de pousse de mars à juin et de septembre à novembre
	3 tailles par an
	Pas de présence d'adventices
	Arrosage des massifs floraux, des bacs et jardinières Arrosage des gazons du Parc de la Chalotais et du Manoir de Bourchevreuil si nécessaire
	Pas de traitement phytosanitaire

# Communication auprès des habitants



## La gestion différenciée des espaces verts à Cesson-Sévigné

La gestion différenciée a pour objectif de classer les espaces verts du domaine public en fonction de leurs usages

On attribue ainsi à chaque espace vert un code de gestion

Ce mode de gestion permet d'obtenir une évolution des sites en termes de biodiversité avec une amélioration qualitative et quantitative de la faune et de la flore



## Gestion différenciée des espaces verts

### A Cesson Sévigné, il existe 7 codes d'entretien :

- ➔ **Code 1** : L'entretien des sites de prestige permet d'obtenir une gestion très horticole.
- ➔ **Code 2** : Code de transition, l'entretien est dit «jardiné». Il permet de bénéficier d'un cadre de qualité en ayant une gestion moins horticole que le code 1.
- ➔ **Code 3** : L'entretien est moins intensif que sur les code 1 et 2. Il permet cependant d'assurer un cadre de vie de qualité sur ces espaces verts d'accompagnement.
- ➔ **Code 4** : L'entretien est géré de façon extensive, pour obtenir une gestion champêtre voir naturelle des sites.
- ➔ **Code 5** : L'entretien des zones champêtres ou naturelles de grandes envergures est effectué en collaboration avec les agriculteurs Cessonais.
- ➔ **Code éco-pâturage** : L'entretien est effectué par des animaux. Cette méthode permet de maintenir en état les sites accidentés pas ou peu accessibles mécaniquement.
- ➔ **Code Structures Sportives** : L'entretien est adapté à la pratique du jeu propre à chaque discipline. Il s'agit de la gestion des terrains de football, de l'aire de tir à l'arc et du Golf municipal.

### ➔ Ce site est géré en code 2

Il s'agit du centre-ville, des entrées de ville et des axes principaux reliant ces différents sites.

Les interventions d'entretien sont moins fréquentes que pour le code 1.  
Le fleurissement est essentiellement composé de plantes vivaces et de bulbes.  
La présence d'adventices est faiblement tolérée.



Toutes les 2 semaines en période de pousse d'avril à juin et de septembre à novembre



2 tailles par an



Faible présence d'adventices



Pas d'arrosage



Pas de traitement phytosanitaire

# Communication auprès des habitants



## La gestion différenciée des espaces verts à Cesson-Sévigné

La gestion différenciée a pour objectif de classer les espaces verts du domaine public en fonction de leurs usages

On attribue ainsi à chaque espace vert un code de gestion

Ce mode de gestion permet d'obtenir une évolution des sites en termes de biodiversité avec une amélioration qualitative et quantitative de la faune et de la flore



## Gestion différenciée des espaces verts

### A Cesson Sévigné, il existe 7 codes d'entretien :

- ➔ **Code 1** : L'entretien des sites de prestige permet d'obtenir une gestion très horticole.
- ➔ **Code 2** : Code de transition, l'entretien est dit «jardiné». Il permet de bénéficier d'un cadre de qualité en ayant une gestion moins horticole que le code 1.
- ➔ **Code 3** : L'entretien est moins intensif que sur les code 1 et 2. Il permet cependant d'assurer un cadre de vie de qualité sur ces espaces verts d'accompagnement.
- ➔ **Code 4** : L'entretien est géré de façon extensive, pour obtenir une gestion champêtre voir naturelle des sites.
- ➔ **Code 5** : L'entretien des zones champêtres ou naturelles de grandes envergures est effectué en collaboration avec les agriculteurs Cessonais.
- ➔ **Code éco-pâturage** : L'entretien est effectué par des animaux. Cette méthode permet de maintenir en état les sites accidentés pas ou peu accessibles mécaniquement.
- ➔ **Code Structures Sportives** : L'entretien est adapté à la pratique du jeu propre à chaque discipline. Il s'agit de la gestion des terrains de football, de l'aire de tir à l'arc et du Golf municipal.

### ➔ Ce site est géré en code 3

Il s'agit principalement des quartiers résidentiels et des Zones d'Activités proches du cœur de ville. Les opérations de tonte, de désherbage et de taille sont moins fréquentes que dans le code 2. La présence d'adventices est tolérée. Les interventions sont régulières et permettent d'obtenir un entretien de qualité. Le fleurissement est essentiellement à base de bulbes.



Toutes les 4 semaines en période de pousse d'avril à juin et de septembre à novembre



1 taille par an



Présence d'adventices tolérée



Pas d'arrosage



Pas de traitement phytosanitaire

# Communication auprès des habitants



## La gestion différenciée des espaces verts à Cesson-Sévigné

La gestion différenciée a pour objectif de classer les espaces verts du domaine public en fonction de leurs usages

On attribue ainsi à chaque espace vert un code de gestion

Ce mode de gestion permet d'obtenir une évolution des sites en termes de biodiversité avec une amélioration qualitative et quantitative de la faune et de la flore



## Gestion différenciée des espaces verts

### A Cesson Sévigné, il existe 7 codes d'entretien :

- ➔ **Code 1** : L'entretien des sites de prestige permet d'obtenir une gestion très horticole.
- ➔ **Code 2** : Code de transition, l'entretien est dit «jardiné». Il permet de bénéficier d'un cadre de qualité en ayant une gestion moins horticole que le code 1.
- ➔ **Code 3** : L'entretien est moins intensif que sur les code 1 et 2. Il permet cependant d'assurer un cadre de vie de qualité sur ces espaces verts d'accompagnement.
- ➔ **Code 4** : L'entretien est géré de façon extensive, pour obtenir une gestion champêtre voir naturelle des sites.
- ➔ **Code 5** : L'entretien des zones champêtres ou naturelles de grandes envergures est effectué en collaboration avec les agriculteurs Cessonais.
- ➔ **Code éco-pâturage** : L'entretien est effectué par des animaux. Cette méthode permet de maintenir en état les sites accidentés pas ou peu accessibles mécaniquement.
- ➔ **Code Structures Sportives** : L'entretien est adapté à la pratique du jeu propre à chaque discipline. Il s'agit de la gestion des terrains de football, de l'aire de tir à l'arc et du Golf municipal.

### ➔ Ce site est géré en code 4

Il s'agit essentiellement des prairies, des ourlets herbeux et des berges.

Ces sites sont gérés en fauche tardive et nécessitent moins d'intervention mécanique. Ce mode de gestion est indispensable pour la biodiversité de ces sites. La multiplication des strates végétales engendre une augmentation de la diversité de la faune et de la flore.



1 à 2 fauches par an



Recépage tous les 2 à 3 ans



Présence d'adventices tolérée



Pas d'arrosage



Pas de traitement phytosanitaire

# Communication auprès des habitants



## La gestion différenciée des espaces verts à Cesson-Sévigné

La gestion différenciée a pour objectif de classer les espaces verts du domaine public en fonction de leurs usages

On attribue ainsi à chaque espace vert un code de gestion

Ce mode de gestion permet d'obtenir une évolution des sites en termes de biodiversité avec une amélioration qualitative et quantitative de la faune et de la flore



## Gestion différenciée des espaces verts

### A Cesson Sévigné, il existe 7 codes d'entretien :

- ➔ **Code 1** : L'entretien des sites de prestige permet d'obtenir une gestion très horticole.
- ➔ **Code 2** : Code de transition, l'entretien est dit «jardiné». Il permet de bénéficier d'un cadre de qualité en ayant une gestion moins horticole que le code 1.
- ➔ **Code 3** : L'entretien est moins intensif que sur les code 1 et 2. Il permet cependant d'assurer un cadre de vie de qualité sur ces espaces verts d'accompagnement.
- ➔ **Code 4** : L'entretien est géré de façon extensive, pour obtenir une gestion champêtre voir naturelle des sites.
- ➔ **Code 5** : L'entretien des zones champêtres ou naturelles de grandes envergures est effectué en collaboration avec les agriculteurs Cessonais.
- ➔ **Code éco-pâturage** : L'entretien est effectué par des animaux. Cette méthode permet de maintenir en état les sites accidentés pas ou peu accessibles mécaniquement.
- ➔ **Code Structures Sportives** : L'entretien est adapté à la pratique du jeu propre à chaque discipline. Il s'agit de la gestion des terrains de football, de l'aire de tir à l'arc et du Golf municipal.

### ➔ Ce site est géré en code 5

Il s'agit d'une gestion par fauches tardives valorisées par les agriculteurs cessonais pour la production de foin.

Cette technique augmente la diversité végétale et la micro-faune.



1 à 2 fauches par an



Recépage tous les 2 à 3 ans



Présence d'adventices tolérée



Pas d'arrosage



Pas de traitement phytosanitaire

# Communication auprès des habitants



## La gestion différenciée des espaces verts à Cesson-Sévigné

La gestion différenciée a pour objectif de classer les espaces verts du domaine public en fonction de leurs usages

On attribue ainsi à chaque espace vert un code de gestion

Ce mode de gestion permet d'obtenir une évolution des sites en termes de biodiversité avec une amélioration qualitative et quantitative de la faune et de la flore



## Gestion différenciée des espaces verts

### A Cesson Sévigné, il existe 7 codes d'entretien :

- ➔ **Code 1 :** L'entretien des sites de prestige permet d'obtenir une gestion très horticole.
- ➔ **Code 2 :** Code de transition, l'entretien est dit «jardiné». Il permet de bénéficier d'un cadre de qualité en ayant une gestion moins horticole que le code 1.
- ➔ **Code 3 :** L'entretien est moins intensif que sur les code 1 et 2. Il permet cependant d'assurer un cadre de vie de qualité sur ces espaces verts d'accompagnement.
- ➔ **Code 4 :** L'entretien est géré de façon extensive, pour obtenir une gestion champêtre voir naturelle des sites.
- ➔ **Code 5 :** L'entretien des zones champêtres ou naturelles de grandes envergures est effectué en collaboration avec les agriculteurs Cessonais.
- ➔ **Code éco-pâturage :** L'entretien est effectué par des animaux. Cette méthode permet de maintenir en état les sites accidentés pas ou peu accessibles mécaniquement.
- ➔ **Code Structures Sportives :** L'entretien est adapté à la pratique du jeu propre à chaque discipline. Il s'agit de la gestion des terrains de football, de l'aire de tir à l'arc et du Golf municipal.

### ➔ Ce site est géré en code éco-pâturage

Ces sites sont pas ou peu accessible mécaniquement. L'entretien est fait par des animaux issus de races locales : bœlliers «Landes de Bretagne» et/ou par des boucs «Chèvres des fossés».

Il s'agit essentiellement de la gestion de bassins d'orage et de zones humides.

### L'éco-pâturage participe à l'amélioration :

- ➔ de la biodiversité de la faune et de la flore
- ➔ du cadre de vie



#### La Chèvre des fossés

Population caprine relique de Normandie et Bretagne débordant vers les départements limitrophes des Pays de Loire.  
Qualités : rusticité, adaptation au climat doux et humide.  
Docilité, respect des enclos.  
Effectif de la race : environ 950 animaux.  
Effectif Ville de Cesson-Sévigné : 6  
Hauteur : 65 à 70 cm.  
Poids moyen : 50 à 60 kg.



#### Le mouton Landes de Bretagne

Population relique, découverte récemment en Brière où les pratiques de pâturage estival sur les îles du marais ont préservé les troupeaux de tout croisement.  
Qualités : moutons de format moyen d'une rusticité remarquable.  
Effectif de la race : environ 900 animaux.  
Effectif Ville de Cesson-Sévigné : 13  
Hauteur : 54 à 62 cm.  
Poids moyen : 30 à 40 kg.

# Communication auprès des habitants



## La gestion différenciée des espaces verts à Cesson-Sévigné

La gestion différenciée a pour objectif de classer les espaces verts du domaine public en fonction de leurs usages

On attribue ainsi à chaque espace vert un code de gestion

Ce mode de gestion permet d'obtenir une évolution des sites en termes de biodiversité avec une amélioration qualitative et quantitative de la faune et de la flore



## Gestion différenciée des espaces verts

### A Cesson Sévigné, il existe 7 codes d'entretien :

- ➔ **Code 1 :** L'entretien des sites de prestige permet d'obtenir une gestion très horticole.
- ➔ **Code 2 :** Code de transition, l'entretien est dit «jardiné». Il permet de bénéficier d'un cadre de qualité en ayant une gestion moins horticole que le code 1.
- ➔ **Code 3 :** L'entretien est moins intensif que sur les code 1 et 2. Il permet cependant d'assurer un cadre de vie de qualité sur ces espaces verts d'accompagnement.
- ➔ **Code 4 :** L'entretien est géré de façon extensive, pour obtenir une gestion champêtre voir naturelle des sites.
- ➔ **Code 5 :** L'entretien des zones champêtres ou naturelles de grandes envergures est effectué en collaboration avec les agriculteurs Cessonais.
- ➔ **Code éco-pâturage :** L'entretien est effectué par des animaux. Cette méthode permet de maintenir en état les sites accidentés pas ou peu accessibles mécaniquement.
- ➔ **Code Structures Sportives :** L'entretien est adapté à la pratique du jeu propre à chaque discipline. Il s'agit de la gestion des terrains de football, de l'aire de tir à l'arc et du Golf municipal.

### ➔ Ce site est géré en code Structures Sportives :

Il s'agit de la gestion des surfaces sportives, l'entretien est intensif en termes de tonte notamment. Le golf municipal et les terrains de football demandent un suivi spécifique avec du matériel et des techniques qui leurs sont propres, ceci pour assurer la bonne pratique du jeu.

- ⊕ Pour les greens\* :  
1 fois par jour du lundi au vendredi  
+ les jours de compétition  
2 fois par semaine en période de pousse pour les départs, les tours de green et les fairways  
1 fois par semaine en période de pousse pour les Roughs



- ⊕ Pour les terrains de football\* :  
2 fois par semaine en période de pousse

- ⊕ Pour l'aire de tir à l'arc\*  
2 fois par mois en période de pousse  
(\* de mars à juin et de septembre à novembre)



Faible présence d'adventices



Arrosage ciblé en fonction des conditions climatiques.



Traitement phytosanitaire sur les greens de golf uniquement



## La gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée a pour objectif de classer les espaces verts du domaine public en fonction de leurs usages. On attribue ainsi à chaque espace vert un code de gestion. Ce mode de gestion permet d'obtenir une évolution des sites en termes de biodiversité avec une amélioration qualitative et quantitative de la faune et de la flore

### A Cesson Sévigné, il existe 7 codes d'entretien :

🔴 **Code 1** : L'entretien des sites de prestige permet d'obtenir une gestion très horticole.

🟡 **Code 2** : Code de transition, l'entretien est dit « jardiné ». Il permet de bénéficier d'un cadre de qualité en ayant une gestion moins horticole que le code 1.

🟢 **Code 3** : L'entretien est moins intensif que sur les code 1 et 2. Il permet cependant d'assurer un cadre de vie de qualité sur ces espaces verts d'accompagnement.

🟠 **Code 4** : L'entretien est géré de façon extensive, pour obtenir une gestion champêtre voir naturelle des sites.

🟡 **Code 5** : L'entretien des zones champêtres ou naturelles de grandes envergures est effectué en collaboration avec les agriculteurs Cessonais.

🟢 **Code éco-pâturage** : L'entretien est effectué par des animaux. Cette méthode permet de maintenir en état les sites accidentés pas ou peu accessibles mécaniquement.

🟠 **Code Structures Sportives** : L'entretien est adapté à la pratique du jeu propre à chaque discipline. Il s'agit de la gestion des terrains de football, de l'aire de tir à l'arc et du Coif municipal.

### 🔴 Ce site est géré en code 1 :

Il s'agit de sites clés ou de prestige de la ville. Ces sites sont très suivis en termes d'entretien.

Les opérations de tontes avec ramassage, de désherbages et de tailles sont fréquentes.

Le fleurissement est essentiellement composé de plantes annuelles et bisannuelles, vivaces et bulbes. Les adventices sont difficilement tolérées.



1 fois par semaine en période de pousse de mars à juin et de septembre à novembre



3 tailles par an



Arrosage des massifs floraux, des bacs et jardinières  
Arrosage des gazons du Parc de la Chalotais et du Miroir de Bourchevreuil si nécessaire



Pas de présence d'adventices



Pas de traitement phytosanitaire